



# Découvrir une initiative réussie et accessible pour toutes les collectivités : la Mutuelle Santé Citoyenne (asso loi 1901)

## Une fédération citoyenne et indépendante



La **Fédération Française Mutuelle Santé Citoyenne** est une association à but non lucratif, créée en 2015, régie par la loi du 1er juillet 1901, et composée exclusivement de membres bénévoles agissant dans l'intérêt des exclus de l'Accord National Interprofessionnel (ANI, LFSS 2016) afin de faciliter le retour aux soins et de bénéficier d'une amélioration du pouvoir d'achat.

Elle a aussi pour objectif de **répondre aux attentes des élus des municipalités et des collectivités locales** en apportant aux administrés une solution de complémentaire santé coconstruite localement.

La fédération se distingue par son **fonctionnement participatif**. Les adhérents sont tous détenteurs d'une voix lors de l'assemblée générale annuelle leur permettant de nommer leurs représentants au conseil d'administration, de proposer des aménagements de couverture, d'arbitrer les choix proposés par le bureau constitué de membres eux aussi élus démocratiquement par les seuls adhérents.

La fédération est **indépendante financièrement** fonctionnant uniquement sur la seule cotisation de 1€ / mois par foyer.

Afin de répondre aux obligations légales qui pèsent sur la présentation d'opérations d'assurance et après un choix résultant d'un appel d'offre, la Fédération se fait assister du premier courtier de **l'Economie Sociale et Solidaire** « Solidaire Assur » qui est chargé de toutes les négociations avec les porteurs de risque (Mutuelles, Instituts de Prévoyance ou Assureurs) et de la gestion des souscriptions.

Afin de permettre au plus grand nombre de la rejoindre, la fédération permet à des associations déjà constituées de bénéficier de son contrat pour leurs propres adhérents. Aussi elle privilégie la distribution de son contrat par des représentants locaux (courtiers, agents d'assurance, mandataires).



**« Notre engagement : permettre à tous un accès aux soins grâce à des formules de garanties performantes et la défense des intérêts du plus grand nombre. »**

**Joël VERNIER**

Président Fondateur de la FFMSC

